



ARRETE N° 2022-83
PORTANT REGLEMENTATION
TEMPORAIRE DE CIRCULATION
VC 1 « chemin des Cézards »

Le Maire de Lovagny,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1 et suivants ;
- VU le Code de la Route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié, livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire ;
- VU le Code de la Voirie Routière, et notamment les articles L.115-1, L.141-10, L.141-11 et L.141-12 ;
- VU la demande en date du lundi 19 septembre 2022 par laquelle l'entreprise DUCLOS TP (134, ZAC de champs Courbes – 74270 FRANGY) demande une permission de voirie dans le cadre de l'installation de conteneurs à déchets, pour le compte de la CCFU.

CONSIDERANT que, pour des raisons de sécurité durant la réalisation de travaux d'extension de plateforme avec mise en place de 3 conteneurs enterrés d'OM, d'un garde-corps et d'un habillage bois à Lovagny, il y a lieu d'interdire l'accès aux véhicules et aux piétons de la zone concernée par les travaux au niveau de la VC 1 « chemin des cézards » du jeudi 22 septembre au vendredi 7 octobre 2022 inclus.



ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre à l'entreprise DUCLOS TP de Frangy (74) de réaliser des travaux d'extension de plateforme avec mise en place de 3 conteneurs enterrés d'OM, d'un garde-corps et d'un habillage bois à Lovagny, l'accès aux véhicules et aux piétons au niveau des travaux ci-dessus présentés sur la VC 1 « chemin des Cézard » sera interdit du jeudi 22 septembre au vendredi 7 octobre 2022 inclus.

Article 2 : La signalisation nécessaire, conforme aux dispositions du Code de la Route, sera mise en place par l'entreprise ci-dessus énoncée.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté qui sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage en mairie et adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Meythet,
- le SDIS
- la Communauté de Communes Fier et Ussets,
- l'entreprise DUCLOS TP, chargée des travaux, pour notification.

Fait à LOVAGNY, le 20 septembre 2022.

Le Maire,
Henri CARELLI.

